

SEANCE DU 29 Mars 2018

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19 Présents : 18

Date de la Convocation : 22/03/2018

Date d'affichage : 22/03/2018

ORDRE DU JOUR :

- **Comptes de gestion du receveur - Approbation - 2018/003**
- **Comptes administratifs 2017 - budget général + budgets annexes - 2018/004**
- **Affectation des résultats 2017 - 2018/005**
- **Décisions modificatives - budget général + budgets annexes - 2018/006**
- **Imposition directe 2018 - vote des taux - 2018/007**
- **Subventions communales 2018 - 2018/008**
- **ASSURANCES - REMBOURSEMENT DE SINISTRE - 2018/009**
- **CREANCES ETEINTES - 2018/010**
- **Construction d'une structure d'accueil Péri et Extra-scolaire - 2018/011**
- **FONCIER - Cessions de terrains - 2018/012**
- **FONCIER - Cessions de terrains - 2018/013**
- **VOIRIE - Renforcement de voies communales - 2018/014**
- **VOIRIE - Réseau eaux pluviales "voie de la vieille vente" - 2018/015**
- **VOIRIE - Aménagement d'un chemin d'accès "ZA route de Montreuil" - 2018/016**
- **Salle des fêtes "Bernard HUSSENET" - Extension d'un parking - 2018/017**
- **BATIMENTS COMMUNAUX - Travaux d'entretien - 2018/018**
- **Fibre Optique - Convention - 2018/019**
- **Achat de mobilier urbain - Bacs à fleurs - 2018/020**
- **PERSONNEL - Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles - 2018/021**
- **Construction d'une structure d'accueil Péri et Extra-scolaire - Convention d'attribution d'une subvention - 2018/022**

L'an 2018, le 29 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian BRANLE, Maire, Vice-Président du Conseil Départemental.

PRESENTS :

BRANLE Christian	TRESSOU M.-Hélène	LAUNOY Alain	
FROBERT Jean-Claude	CARILLON Pascal	FABRE Nathalie	LEBLANC Michèle
PESENTI Daniel	CHARVOT Catherine	MANNEQUIN Jacques	BOUMAZA Malika
GNAEGI Éric	DURAND Jacqueline	BORDELOT J.-Pierre	DUVAL Francelise
ETIENNE Eric	ROGER Anne	BARBE Didier	

ABSENTS :

Mme ECHIVARD Marie-Claude, pouvoir à M.BRANLE Christian

SECRETAIRE DE SEANCE : M.BORDELOT Jean-Pierre

+++++

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le P.V de la séance précédente

+++++

2018/003 - Comptes de gestion du receveur - Approbation

Après vérification,

Considérant que les opérations et écritures comptables du Receveur sont strictement conformes à celles de l'Ordonnateur (le Maire),

PROPOSE d'approuver sans réserve ou observation les comptes de gestion du Receveur, pour l'exercice 2017, concernant le budget général de la commune ainsi que les budgets annexes (atelier relais BATEL, Maison paramédicale).

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/004 - Comptes administratifs 2017 - budget général + budgets annexes

Après avoir entendu lecture et sous la Présidence de M.FROBERT Jean-Claude, Adjoint au Maire,

BUDGET GENERAL

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	1 081 556.00	1 711 367.53	+ 629 811.53
INVESTISSEMENT	832 930.85	712 727.17	- 120 203.68

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 2 252 236.62€.

APPROUVE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(le Maire étant absent au moment du vote)

+++++

BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	9 899.13	24 004.00	+ 14 104.87
INVESTISSEMENT	12 792.56	3 867.43	- 8 925.13

Compte tenu des résultats antérieurs l'excédent de fonctionnement cumulé est de 14 104.87 €.

APPROUVE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(le Maire étant absent au moment du vote)

+++++

BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale

	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	19 020.05	47 504.08	+ 28 484.03
INVESTISSEMENT	13 705.93	13 099.64	- 606.29

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 43 487.41€.

APPROUVE POUR : CONTRE :
 ABSTENTION :
 (le Maire étant absent au moment du vote)

POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/005 - Affectation des résultats 2017

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2017 pour le budget général et les budgets annexes, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

_ BUDGET GENERAL

report en investissement (001) dépenses	528 153.68€
affectation en investissement, recettes au 1068	528 153.68€
report en fonctionnement (002)	2 252 236.02€

_ BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »

report en investissement (001) dépenses	41 756.45 €
affectation en investissement, recettes au 1068	14 104.87 €

_ BUDGET ANNEXE – Maison paramédicale

report en investissement (001) dépenses	13 705.93 €
affectation en investissement, recettes au 1068	13 705.93 €
report en fonctionnement (002) recettes	43 487.41 €

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/006 - Décisions modificatives - budget général + budgets annexes

A l'unanimité, DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :

1 - BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

- Dépenses

615231 Entretien et réparations voirie	10 000
615232 Entretien et réparations réseaux	121 270.44

61558	Entretien et réparation autres mobiliers	2 000	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000	
657364	Subv° de fonctt à caractère industriel et commercial	27 651.58	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	13 000	
6542	Créances éteintes	1 000	
- Recettes			
002	Résultat de fonctionnement reporté		2 252 236.02
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		20 666
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		6 020
023	Virement à la section d'investissement	2 100 000	

Section d'Investissement

- Dépenses

001	Solde d'exécution reporté	528 153.68	
2111	Terrains nus	120 000	
21318	Autres bâtiments publics	-830 000	
2151	Réseaux de voirie	12 000	
21568	Réseaux d'adduction d'eau	23 000	
21534	Réseaux d'électrification	46 000	
21538	Autres réseaux	86 000	
2152	Installations de voirie	37 000	
	Autres installations, matériel et outillage		
2158	technique	41 000	
2313	Constructions	2 227 000	
	Installations, matériel et outillage		
2315	techniques	338 000	

- Recettes

021			2 100 000
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		528 153.68

2 - BUDGET ANNEXE – Maison médicale

Investissement

Recettes 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	13 705.93
Dépenses 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 705.93

Fonctionnement

Recettes 002 – résultat d'exploitation reporté	43 487.41
Dépenses 61522 – bâtiments	
43 487.41	

3 - BUDGET ANNEXE – Atelier relais « BATEL »

Recettes 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé	14 104.87
Dépenses 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 756.45
Recettes 021 – virement de la section de fonctionnement	27 651.58
Recettes 7552 – déficit du budget annexe à carac. adm. par le budget général	27 651.58

Dépenses 023 - Virement à la section d'investissement
27 651.58

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/007 - Imposition directe 2018 - vote des taux

Le Conseil Municipal

PROPOSE de voter les taux d'imposition des taxes directes, pour l'exercice 2018, comme suit :

- Taxe d'habitation : 13,26 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,30 %
- Taxe foncière (non bâti) : 16,99 %

Pour un produit attendu de : 614 807 €

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/008 - Subventions communales 2018

Sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité

- VOTE les subventions ci-dessous :

<i>Nom de l'association</i>	<i>Montant Alloué</i>	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Coopérative École primaire	1 600.00	19	0	0
Coopérative Ecole primaire/ Activités extrascolaires	1 000.00	19	0	0
Coopérative École maternelle	1 000.00	19	0	0
Centre communal d'action sociale	5 000.00	19	0	0
Amicale des Sapeurs Pompiers	690.00	18	0	1 - M.ETIENNE Eric, n'a pas pris part au vote
Anciens combattants	140.00	19	0	0
Club de l'amitié	140.00	19	0	0
ADMR	2 000.00	19	0	0
Ligue de l'enseignement	32 864.00	19	0	0
Amis du Parc	100.00	19	0	0
Comité de Foire	2 000.00	18	0	1 - M. BRANLE n'a pas

				pris part au vote
École de musique	4 000.00	19	0	0
École de musique - Cérémonies	200.00	19	0	0
Étoile de football de Lusigny	800.00	19	0	0
Archers du Val de Barse	250.00	19	0	0
Association Animation Loisirs de Lusigny	1 100.00	17	0	2 - M. MANNEQUIN et GNAEGI n'ont pas pris part au vote
Reg'art	100.00	19	0	0
Aux fils de la Barse	100.00	19	0	0
Union Acteurs Economiques de Lusigny	150.00	18	0	1 - M. BARBE n'a pas pris part au vote
Club Nautique de la Haute Seine	200.00	19	0	0
Souvenir Français	25.00	19	0	0
ADPC 10	200.00	19	0	0
UNSS	2400.00	19	0	0
Foyer Socio Educatif du collège	6500.00	19	0	0
ALLIA	550.00	19	0	0
Total subventions	63 109			

Subventions exceptionnelles :

AALL : 1 000 € Pour : 17 (Ms MANNEQUINet
M.GNAEGI n'ont pas pris part au vote)
Le Verger aux chouettes : 30 € Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

POUR : 0	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
----------	------------	-----------------

+++++

ACCEPTE la proposition formulée, après expertise, par GROUPAMA ASSURANCES concernant le remplacement de l'abribus (sis à l'angle de l'avenue Pierre Gomand et de la rue du Hamelet) détérioré par un véhicule identifié.

Le montant de l'indemnité proposée s'élève à 6597.60 € TTC (la vétusté récupérable étant de 1276.32 € TTC)

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/010 - CREANCES ETEINTES

Qu'en raison d'un dossier de surendettement concernant Mme MAIGNIEN Angélique et M. SMAILLI Jaoade pour lesquels un jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire a été prononcé le 23 novembre 2017.

Qu'en conséquence cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes

DEMANDE l'admission en créances éteintes pour la somme de 952.80€, compte 6542

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/011 - Construction d'une structure d'accueil Péri et Extra-scolaire

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017, décidant d'engager les travaux de construction d'une structure d'accueil péri et extrascolaire et donnant mandat au Maire pour conclure les marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée.

Considérant le mandat reçu

REND COMPTE des offres retenues

N° de Lot	Objet	Entreprises retenues	Montant HT
1	Maçonnerie - Démolition	Ets DALLEMAGNE 10260 SAINT PARRES LES VAUDES	149 749.96€
2	Charpente - Bardage	Les Charpentiers de Troyes 10270 COURTERANGES	204 177.46€
3	Couverture - Zinguerie	ALC 10270 LUSIGNY-SUR-BARSE	96 626.00€
4	Menuiserie Alu	SAS GUILLEMINOT 10270 COURTERANGES	55 472.00€

5	Menuiserie Bois	Eurl BEAU MASSON 10510 ORIGNY-LE-SEC	43 498.25€
6	Plâtrerie - Isolation	EURL VOINCHET 10270 LUSIGNY-SUR-BARSE	79 500.00€
7	Electricité	Jérôme ASSIER 10600 LA CHAPELLE-SAINT-LUC	47 600.00€
8	Chauffage VMC	MICHON 10000 TROYES	117 290.88€
9	Plomberie	SARL DE CLERCQ-PROSPER 10270 LUSIGNY-SUR-BARSE	24 633.00€
10	Carrelage	SARL OLM 10260 VIREY-SOUS-BAR	23 854.85€
11	Sols souples	SARL MD Sols 10180 SAINT LYE	14 584.50€
12	Peinture	F. DURAND 89430 MELISEY	20 758.00€
13	VRD	EIFFAGE 10000 TROYES	250 082.11€
14	Espaces verts	HARAND Paysagiste 10310 VILLE-SOUS-LA FERTE	7 053.85€
		Soit un TOTAL HT de :	1 134 880.86€

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/012 - FONCIER - Cessions de terrains

- RAPPELLE la délibération n°2017/050 du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2017 donnant un avis favorable à la cession d'une parcelle communale, cadastrée AD7 en vue d'aménager un lotissement.

INDIQUE que le promoteur, afin de commercialiser et répondre au mieux à la demande, a déposé un modificatif de permis d'aménager tendant à modifier le nombre (20 lots au lieu de 22) et, de fait, la surface des lots constructibles.

AINSI, le paiement de l'emprise foncière cédée par simple dation (lot constructible d'une valeur estimée à 57 000€) comme validé précédemment fait l'objet d'une nouvelle proposition de la part du promoteur, à savoir :

- attribution d'un lot n°1 d'une valeur estimée à 55 000€ + paiement d'une soulte de 2000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
-----------	------------	---------------

ACCEPTTE les nouvelles dispositions

DONNE MANDAT au Maire pour signer les actes à intervenir.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/013 - FONCIER - Cessions de terrains

- RAPPELLE que la commune est propriétaire de 2 parcelles cadastrées C413 et ZC42 d'une contenance respective de 55a36ca et 72ca sises en zone d'activité.

DIT que dans le cadre d'un développement éventuel de son activité, la société LUNELY, disposant de l'ensemble immobilier jouxtant ces parcelles communales, souhaite se porter acquéreur de son emprise foncière.

PRESENTE l'offre d'achat formulée par la société LUNELY sur une base de 33 000€ HT l'ensemble.

Après délibéré, le conseil Municipal

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
-----------	------------	---------------

Vu l'avis des services de France Domaine

DONNE un avis favorable à cette cession au prix indiqué ci-dessus.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DONNE MANDAT au Maire pour régulariser ce dossier et signer les pièces et actes à intervenir.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/014 - VOIRIE - Renforcement de voies communales

Sur proposition de la commission « Infrastructures-patrimoine »

DECIDE d'engager un programme de travaux de renforcement des voies communales ci-dessous :

- Impasse de la Quenotte (longueur 420 ml)
- Rue de la Cruée (longueur 250 ml)
- Rue de Chantelot (longueur 115 ml)
- Chemin des Petites Ouches (longueur 145 ml)

Selon une première estimation le coût de ces travaux s'élèverait à 89 085€ HT hors mission d'expertise ou de maîtrise d'œuvre

DIT que les crédits suffisants sont disponibles au budget général de la commune – section investissement

DONNE MANDAT au Maire pour donner suite à ce dossier et passer le marché (MAPA) correspondant.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/015 - VOIRIE - Réseau eaux pluviales "voie de la vieille vente"

Afin d'améliorer le dispositif d'évacuation des eaux pluviales – Voie de la Vieille Vente ;

DECIDE de faire procéder à la réalisation d'un regard avec grille avaloir

RETIENT le devis de l'entreprise SARL CHAPPELLIER pour un montant estimé à 1 516.10€HT ou 1 819.32€TTC

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/016 - VOIRIE - Aménagement d'un chemin d'accès "ZA route de Montreuil"

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2017 décidant de céder une parcelle de terrain sise en zone d'activité – route de Montreuil ;

DIT qu'il y a lieu de procéder à la viabilisation du chemin d'accès

RETIENT le devis de l'entreprise SARL CHAPPELLIER pour un montant estimé à 13 876.10€HT ou 16 651.32€TTC

DIT que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/017 - Salle des fêtes "Bernard HUSSENET" - Extension d'un parking

Sur proposition de la commission « infrastructures-Patrimoine » ;

DECIDE de procéder à l'extension du parking aux abords de la Salle des fêtes « Bernard HUSSENET »

RETIENT le devis de l'entreprise SARL CHAPPELLIER pour un montant estimé à 20 619.96€HT ou 24 743.95€TTC

DIT que les crédits suffisant sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/018 - BATIMENTS COMMUNAUX - Travaux d'entretien

Afin de préserver le patrimoine bâti de la commune

Sur proposition de la commission « infrastructures-patrimoine »

DECIDE d'engager un programme d'entretien des toitures sur les bâtiments suivants :

- Salle polyvalente « La Grange »
- Maison Emile SIMONNET (ancien Presbytère)
- Ecole Maternelle
- Groupe scolaire primaire (logements et anciennes classes)

RETIENT le devis de l'entreprise Edouard HEBERT COUVERTURE de Lusigny-sur-Barse pour un montant total de 18 910€HT ou 22 692€TTC

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la commune – section de fonctionnement.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/019 - Fibre Optique - Convention

Dans le cadre du déploiement du réseau fibre optique, initié par la Région Grand Est, notre commune a été retenue pour l'implantation du Nœud de Raccordement Optique (NRO)

Pour ce faire, la société LOSANGE sollicite la mise à disposition d'une emprise foncière privée communale pour l'implantation d'un module (environ 12m²) destiné à recevoir les installations

techniques ainsi que l'autorisation de passage en enfouissement des artères de télécommunications et leurs dispositifs annexes.

L'emprise retenue serait issue de la parcelle communale cadastrée AE 84.

Après délibéré,

CONSIDERANT l'intérêt de ce projet

DONNE un avis favorable à la mise à disposition du terrain tel qu'exposé ci-dessus.

DONNE MANDAT au Maire pour conclure la convention constituant la servitude et de signer les documents nécessaires.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/020 - Achat de mobilier urbain - Bacs à fleurs

DECIDE de procéder à l'acquisition de mobilier urbain (jardinières, balconnières et suspensions)

RETIENT le devis de ADEQUAT pour un montant DE 11 747 € HT SOIT 14 096.40€ TTC

DIT que les crédits suffisant sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/021 - PERSONNEL - Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

(en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Le Conseil municipal de Lusigny-sur-Barse

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;

- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

2018/022 - Construction d'une structure d'accueil Péri et Extra-scolaire - Convention d'attribution d'une subvention

RAPPELLE la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017, décidant d'engager le projet de construction d'une structure d'accueil péri et extrascolaire et donnant mandat au Maire pour rechercher le meilleur financement possible et, notamment, solliciter les subventions éventuelles.

DIT que le Conseil Départemental dans le cadre de son plan de soutien aux projets structurants des territoires a décidé de subventionner notre projet à hauteur de 150 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSENTION : 0
-----------	------------	---------------

REMERCIE les instances départementales

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution y afférent.

POUR : 19	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
-----------	------------	-----------------

+++++

+++++

Questions diverses :

Séance levée à 22:45